



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Appel à manifestation d'intérêt  
Animation du club « les entreprises s'engagent »  
Dans la Manche  
ou  
Dans l'Orne**

La Communauté *Les entreprises s'engagent* a été lancée par le Président de la République en 2018, et poursuit l'action portée en 2019 sous le nom "Plan 10 000 entreprises" puis "La France Une Chance, Les entreprises s'engagent" dans le cadre de la circulaire de février 2019. Cette circulaire a encadré le déploiement des clubs départementaux dans toute la France et le recueil des engagements des entreprises, initialement autour de 14 thématiques.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans la politique nationale d'animation des « clubs les Entreprises s'engagent » (CL2E).

La Normandie est constituée de 5 départements et d'un CL2E par département dont les participants s'engagent sur des actions d'inclusion. Afin de renforcer les liens entre les entreprises de ces clubs et d'élargir leur rayonnement au niveau départemental, un financement par département a été mis en place pour permettre à des opérateurs de procéder à l'animation de ces clubs.

En effet, chaque club est piloté par un leader d'entreprise, un référent en DDETS et un animateur. Ce triptyque décisionnel doit permettre de porter les valeurs des CL2E et d'inciter d'autres entreprises à partager les engagements qui sont portés par *Les entreprises s'engagent*. Des relations avec le GIP *Les entreprises s'engagent* national (LESE) sont également indispensables pour garantir le respect des valeurs d'engagement.

**Dans ce contexte, un appel à manifestation d'intérêt est lancé pour rechercher des structures capables d'animer les clubs Les Entreprises s'engagent pour l'un des départements suivants :**

- **La Manche (50)**
- **L'Orne (61).**

La structure d'animation peut être un réseau d'entreprises local, une organisation patronale, une chambre consulaire, une association, ou toute structure avec un ancrage local ayant démontré sa capacité à fédérer et accompagner les entreprises dans la concrétisation de leurs engagements.

Les structures publiques ne peuvent recevoir tout ou partie de la subvention.

**Les projets sélectionnés bénéficieront d'un financement dédié par subvention. Les cofinancements sont à rechercher dans le montage du projet (fonds propres, mécénat, etc.) pour compléter l'apport financier de l'Etat.**

Les porteurs de projets qui seront retenus seront accompagnés par les DDETS et le Leader du CL2E.

Les projets seront instruits par la DDETS, conjointement avec la DREETS Normandie. Une convention sera établie avec chaque porteur de projets retenu pour encadrer les missions faisant l'objet de la subvention.

S'agissant de la phase d'instruction, la DREETS sera associée au choix de l'opérateur sur les départements afin, notamment, d'opérer une cohérence régionale, de veiller au respect des orientations du GIP LESE et d'assurer le pilotage opérationnel et financier.

### **1. Critères de l'appel à manifestation d'intérêt**

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à identifier les structures qui souhaitent animer les clubs *Les entreprises s'engagent* de la Manche et/ou de l'Orne.

La structure conventionnée pour l'animation d'un club *Les entreprises s'engagent* désigne nommément un animateur en charge de la mise en œuvre de l'animation sur le territoire.

La structure animatrice est une structure du territoire connue pour :

- Sa capacité à fédérer les entreprises engagées
- Sa maturité sur les sujets d'engagement sociaux, sociétaux et environnementaux.

Elle est sélectionnée chaque année par la DDETS, en lien avec le leader du club *Les entreprises s'engagent* et la DREETS.

Sa mission est cadrée par une feuille de route partagée au sein du triptyque et une convention annuelle avec la DREETS.

Les rôles de chaque membre du triptyque sont les suivants :

- Un "réfèrent" au sein des services de l'Etat (DDETS) garant, notamment, du respect de la réglementation et des besoins du territoire,
- Un "leader" : dirigeant d'entreprise local représentant le monde économique et apportant, notamment, sa connaissance du monde de l'entreprise et un lien avec les autres dirigeants,
- Un "animateur" : une personne désignée au sein d'une "structure d'animation" préexistante qui a démontré sa capacité à fédérer et accompagner les entreprises dans l'expression de leurs engagements et qui aura pour but d'animer le club départemental en déclinant la feuille de route annuelle établie par le triptyque et en mettant en place une communication et une collaboration efficaces envers les entreprises et les partenaires du club.

Ce triptyque traduit dans les territoires la particularité de la Communauté *Les entreprises s'engagent* : créer des espaces de coopération entre l'Etat et les entreprises, pour développer les actions d'engagement.

La structure effectue un reporting régulier au binôme leader/réfèrent DDETS, ainsi qu'au GIP *Les entreprises s'engagent* et à la DREETS.

Le choix de l'animateur s'appuiera sur les dynamiques territoriales qu'il propose de mettre en œuvre. Il devra notamment démontrer sa capacité à :

- Fédérer les entreprises du territoire
- Travailler dans une logique partenariale avec l'ensemble de l'écosystème territorial, qu'il soit public ou privé (entreprises, réseau d'entreprises, partenaires publics ou privés, collectivités territoriales, opérateurs d'Etat, etc.)
- Mettre en œuvre le projet de la Communauté *Les entreprises s'engagent* dans le département dans le respect de ses grands principes et règles opérationnelles.

La mise en place de consortiums d'animation ou de "co-animateur" est possible mais un animateur devra être nommément désigné et sera l'interlocuteur privilégié de la DDETS, du Leader, du GIP et de la DREETS.

Les projets remontés doivent proposer un plan d'action opérationnel compatible avec les actions propres à la fonction d'animateur, telles que :

- Favoriser la rencontre et la collaboration entre les entreprises membres du club à travers des événements collectifs
- Organiser des formats de rencontres, de dialogue et de passage à l'action et tenir une feuille de route (NB : il sera attendu d'un club structuré et mature l'organisation d'au moins un événement par mois)
- Organiser le suivi des inscriptions et l'envoi de compte-rendu post-événement
- Déployer les programmes d'actions *Les entreprises s'engagent* sur le territoire
- Mobiliser les entreprises sur les thématiques prioritaires de la Communauté
- Faire grandir la communauté des membres du club
- Identifier les nouvelles entreprises engagées sur le territoire
- Prospector de nouvelles entreprises qui souhaitent s'engager
- Accueillir et accompagner les entreprises membres de la Communauté
- Faire le suivi des indicateurs clés du club aux DDETS et DREETS et dans le CRM
- Suivre les engagements volontaires des entreprises membres de la Communauté via le CRM (base de données)
- Effectuer un reporting des actions d'engagement des entreprises
- Effectuer un bilan comptable et financier annuel pour partager avec les référents DDETS et DREETS
- Garantir la visibilité des actions du club
- Créer et maintenir la page LinkedIn avec les principes de communication partagés
- Référencer les événements sur la plate-forme [www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr](http://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr)
- Mobiliser les réseaux de presse locaux pour partager les actions et les relayer
- Participer aux temps d'échange de la Communauté (ex. réunion mensuelle des clubs, réunions thématiques, réunion de la communauté, etc.)
- Mettre en place une collaboration avec France Travail (<https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/>), Missions locales, CAP Emploi et les autres intervenants selon les thématiques (APEC, ANCT, AGEFIP, EA, associations, etc...) en les associant aux événements du club et en collaborant avec eux sur leurs événements.

Le département visé devra être clairement indiqués dans le CERFA et la fiche de candidature.

Les structures peuvent postuler pour plusieurs départements (un CERFA et une fiche de candidature par département). Un animateur issu de la structure devra être désigné dans le dossier et son implication dans l'animation ne devra pas être inférieure à 50 % de son temps de travail réparti sur l'année de conventionnement.

Un dossier type de demande est accessible sur le site internet de la DREETS Normandie (CERFA, fiche de candidature) à l'adresse <http://normandie.dreets.gouv.fr>

Les projets devront également expliciter précisément les besoins de financement en termes de frais de personnel, de frais liés aux événements, de potentiels autres frais qui devront être précisé et chiffrés.

Ce financement est pris en charge par l'Etat, dans la limite du montant conventionné. Il est demandé au porteur de projet de prévoir des co-financements.

Les dépenses éligibles sont constituées des coûts fixes relatifs à l'animation et au pilotage global du projet :

- Des ressources humaines de coordination, de communication et de pilotage global
- Des dépenses de prestations
- Des charges de fonctionnement et de logistique dans la limite des frais essentiels au fonctionnement de la structure d'animation.

Cet accompagnement n'a pas vocation à financer les frais indirects tels que l'acquisition de matériel ou de logiciel sauf s'il peut être justifié par le candidat que cette dépense est directement liée à la réalisation du projet.

Le financement de l'Etat est d'un montant prévisible de **28 232 €** par département. Il est attribué en fonction des éléments présentés : nature du projet, montant des dépenses éligibles, etc.

Un contrôle de premier niveau des dépenses éligibles sera effectué à réception des probants, fournis par la structure, justifiant ces montants, tels que des bulletins de salaires pour les contrats de travail, d'achat de matériel et/ou logiciel nécessaire à la mission...

Cette prestation d'animation devra être réalisée entre le 01/01/2027 et le 31/12/2027.

## **2. Calendrier et modalités de réponse**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 01/10/2026 à minuit.

La sélection des dossiers sera effectuée en octobre 2026.

Les structures seront informées dans un délai d'un mois maximum de l'avis du comité de sélection.

Le début de mise en œuvre de l'animation est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt devront être adressées en version numérique à l'adresse mail : [dreets-norm.defi@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-norm.defi@dreets.gouv.fr)

Toute question est à transmettre à cette même adresse.

Devront être joints à la demande un exemplaire du dossier de demande de subvention (CERFA) et un exemplaire de la fiche de candidature.

### Grille de rappel des critères de sélection

|   |  |   |
|---|--|---|
|   |  |   |
| Type de structure                                   | Réseau d'entreprises local, une organisation patronale, une chambre consulaire, une association, etc...  | Eligible                                |
|   | Autres structures n'ayant pas démontrée sa capacité à fédérer les entreprises  | Non éligible                            |
|   | Consortium et co-animation (avec un animateur principal désigné)   | Eligible                                |
|   | Structures publiques même en GIP ou consortium   | Non éligible                            |
| Capacités de base de l'animateur et de la structure | Capacité de travail en équipe (au sein du triptyque et avec les différents partenaires)  | Essentiel                               |
|   | Lien éprouvé avec les entreprises  | Essentiel                               |
|   | Capacité en reporting et en force de proposition au sein du triptyque et avec la GIP LESE et la DREETS   | Essentiel                               |
|   | Capacité d'organisation et d'animation d'événements  | Essentiel                               |
|   | Connaissance des outils (LinkedIn, CRM, etc.) et remplissage régulier  | Optionnel                               |
|   | Capacité à Favoriser les rencontres et la collaboration entre les membres du club (entreprises)  | Essentiel                               |
|   | Capacité à mobiliser les entreprises sur les thématiques prioritaires de la Communauté   | Essentiel                               |
|   | Capacité à prospecter et convaincre les entreprises  | Essentiel                               |
|   | Capacité à communiquer et rendre visible les actions du club   | Essentiel                               |
|   | Capacité de réaliser un bilan comptable comportant des justificatifs   | Essentiel                               |
|   | Capacité à respecter les règles de communication imposées (mail du club, visuels, etc...) et conserver une neutralité vis-à-vis des entreprises, sans mention de la structure d'appartenance.                  | Essentiel                               |
| Autres  | Co-financement   | Optionnel<br>(mais fortement conseillé) |
|   | Proposition de projets d'actions en fonction du territoire et des priorités du GIP LESE<br><a href="https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/s-engager">https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/s-engager</a> | Optionnel                               |